

C.P. ou S.C.P.	A.R.-M.B.	Validité	Explication
<p><i>109.00</i></p> <p>C.P. de l'habillement et de la confection</p> <p>a) Entreprises de confection de couvre-chefs, de gants en tissu, de parapluies, de fleurs et plumes</p> <p>b) Toutes les autres entreprises (à l'exception des entreprises qui fabriquent des accessoires de mobilier de jardin)</p>	<p>A.R. 11/09/2018 M.B. 01/10/2018 (AR 19703)</p>	<p>01/12/2018 Expiration 30/11/2020</p>	<p>1) <i>Notification</i> : au moins 3 jours à l'avance</p> <p>2) <i>Suspension totale</i> :</p> <p style="padding-left: 40px;">a) Entreprises de confection de couvre-chefs, de gants en tissu, de parapluies, de fleurs et plumes : 8 semaines</p> <p style="padding-left: 40px;">b) Toutes les autres entreprises : 4 semaines, mais peut être portée à 8 semaines, une fois par année civile</p> <p>Pour plus de détails, voir l'arrêté royal.</p> <p>3) <i>Régime de travail réduit</i> : 3 mois maximum ou moins d'une semaine sur deux.</p>

C.P. ou S.C.P.	A.R.-M.B.	Validité	Explication
<p style="text-align: center;">SUITE C.P. 109</p> <p>c) entreprises qui fabriquent des accessoires de mobilier de jardin</p>	<p>A.R. 17/12/2017 M.B. 05/01/2018 (AR 18071)</p>	<p>01/01/2018 Expiration 31/12/2019</p>	<p>1) <i>Notification</i> : au moins 3 jours à l'avance 2) <i>Suspension totale</i> : 22 semaines</p>